



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DE LA LOZERE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPECIAL N° 5 / 2009 DELEGATION DE SIGNATURE

ANNÉE : 2009

DIFFUSE LE
22 juin 2009

Préfecture de la Lozère – 2 rue de la Rovère – 48005 MENDE Cedex
Téléphone : 04.66.49.60.00. – Télécopie : 04.66.49.17.23. – Site Internet : www.lozere.pref.gouv.fr

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA LOZÈRE

RECUEIL SPECIAL N°5 - 22 juin 2009

Sommaire

1. **Délégation de signature** **2**
 - 1.1. 2009-173-024 du 22/06/2009 - chargeant M. Hugues FUZERE, sous-préfet de Florac des fonctions de suppléance de l'exercice des fonctions préfectorales le mardi 23 juin 2009
2

1. Délégation de signature

1.1. 2009-173-024 du 22/06/2009 - chargeant M. Hugues FUZERE, sous-préfet de Florac des fonctions de suppléance de l'exercice des fonctions préfectorales le mardi 23 juin 2009

La préfète de la Lozère,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'ordre national du Mérite,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997, relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ,
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie,
VU le décret du Président de la République du 2 septembre 2004 nommant M. Hugues FUZERE en qualité de sous-préfet de Florac,
VU le décret du Président de la République du 7 septembre 2007 nommant Mme Catherine LABUSSIÈRE en qualité de secrétaire générale de la préfecture de la Lozère,
VU le décret du Président de la République en Conseil des ministres du 29 octobre 2007 portant nomination de Mme Françoise DEBAISIEUX en qualité de préfète du département de la Lozère,
VU l'arrêté préfectoral n° 06-0766 du 1^{er} juin 2006 portant organisation de la préfecture de la Lozère,
VU l'arrêté préfectoral n° 2007-316 003 du 12 novembre 2007 portant délégation de signature à Mme Catherine LABUSSIÈRE, secrétaire générale de la préfecture,
VU l'arrêté préfectoral n° 2009-120-005 du 30 avril 2009 portant délégation de signature à M. Hugues FUZERE, sous-préfet de Florac,
CONSIDÉRANT l'absence concomitante de la préfète et de la secrétaire générale de la préfecture, le mardi 23 juin 2009,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

M. Hugues FUZERE, sous-préfet de Florac, est désigné pour exercer la suppléance de l'exercice des fonctions préfectorales, à titre exceptionnel, le mardi 23 juin 2009,

ARTICLE 2 :

Le sous-préfet de Florac est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Lozère.

Françoise DEBAISIEUX